

—
A R R E T E
—

Le Ministere de la Culture et de la Commu-
nication

portant classement parmi
les monuments historiques
du château d'ANSE (Rhône)

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifiée et complétée par les lois des 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et par le décret modifié du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 86-693 du 4 avril 1986 relatif aux attributions du Ministere de la Culture et de la Communication ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès de commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU l'avis de la Commission régionale du patrimoine historique archéologique et ethnologique de la région Rhône Alpes en date du 14 mai 1985 ;

La Commission Supérieure des monuments historiques entendue en sa séance du 15 septembre 1986 ;

VU la délibération en date du 16 Juin 1982 du Conseil Municipal de la commune d'ANSE, propriétaire, portant adhésion au classement ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la conservation du château d'ANSE présente au point de vue de l'histoire un intérêt public en raison de l'intérêt architectural et historique de la forteresse, remarquable exemple d'architecture militaire du XIIIe siècle

A R R E T E :

Article 1er : Est classé en totalité parmi les monuments historiques le château d'ANSE (Rhône) situé sur la parcelle n° 455 d'une contenance de 4 a 20 ca, figurant au cadastre, section C et appartenant à la commune par acte passé antérieurement au 1er janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 : Il sera notifié au Commissaire de la République du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le - 9 MARS 1987.

Pour le Ministere et par délégation
Le Directeur du Patrimoine

Jean-Pierre BADY